



Nantes, le 15 novembre 2011

À

MAIRIE DE MONTBERT
A l'attention de Mr Daniel BOURRE
Rue de la Mairie
44140 MONTBERT

Objet : plans d'eau de Chantemerle

Veillez trouver ci-joint le compte rendu de la réunion effectuée sur site le 18 octobre 2011

Je vous prie d'agréer, Monsieur mes sincères salutations

Le président A. YARDIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. YARDIN', is positioned below the typed name.

Copies
FD 44
Participants

PJ
Photos

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

66, Boulevard Jean XXIII-44100 NANTES Por. 06 80 27 91 71

E-mail : gaule.nantaise@wanadoo.fr
N°SIRET 419984372 000 21

Site internet : www.lagaulenantaise.fr
C.C.P. n° 197 78G Nantes

COMPTE RENDU REUNION 18 octobre 2011

Objet :

Point sur la remise en eau du plan d'eau

Participants

J. JOSNIN, adjoint mairie MONTBERT
V. MOUREN, ingénieur responsable technique FD44
A. YARDIN, président Gaule Nantaise
A. LELAIDIER, administrateur GN
J-Y VISONNEAU, conseiller technique Gaule Nantaise

Historique

Il a été proposé de vidanger ces plans d'eau en juin 2010 ; cette opération n'avait jamais été faite depuis leur création. La demande d'autorisation de vidange a été demandée officiellement le 08 septembre 2010.

L'autorisation préfectorale a été accordée le 22 octobre 2010.

Le début de vidange a eu lieu le 02 novembre 2010 et la pêche de sauvetage programmée le 23 novembre 2010.

Un traitement à la chaux (200kgs) des bordures a été effectué en février par les bénévoles de la GN et les employés communaux, ainsi qu'un entretien de la rypisylve par la FD44.

La frayère de l'étang amont a été « calibrée » et l'excédent de terre a été rapporté dans la zone amont de l'étang aval dans le but de créer une frayère. Des graviers ont également été déposés pour favoriser la reproduction des blacks bass.

Les poissons chats ont été éliminés dans l'étang aval après la crue de l'Ognon

La remise en eau des plans d'eau a été effectuée le 25 février 2011

Constats

Début juin nous avons constaté un envahissement important de végétation des plans qui s'est amplifié pendant juillet. En septembre, l'envahissement est total dans le plan d'eau aval.

Les espèces végétales présentes sont les suivantes (sans être exhaustif) : la Massette à large feuille (*Typha latifolia*), quelques joncs (*Juncus sp.*), le roseau commun (*Phragmites communis*), Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*) et quelques Laiches (*Carex sp.*)

L'ensemble de ces espèces, exceptée la Massette, ne peuvent se maintenir dans le milieu que si ce dernier connaît des alternances de périodes en eau et en à-sec. Ainsi, elles vont régresser et disparaître une fois l'étang complètement en eau, n'ayant plus les conditions de variations de niveaux d'eau nécessaires entre les saisons hivernale et estivale.

Pour les Typha (dominantes), leur évolution peut être légèrement différente : ils ne pourront pas se maintenir s'ils sont submergés par les niveaux d'eau (ou en tout cas ennoyés des 2/3). Pour les secteurs où ils sont présents avec moins de profondeur d'eau, une partie d'entre eux va disparaître mais il pourra subsister certains plants.

Nantes, le 15 novembre 2011

Décisions

1 – intervenir sur la végétation tant que les bordures sont accessibles ; il serait bien de couper les Typha sur les bordures et partout où cela est possible (plus on exportera de végétaux et moins il en restera à se décomposer au fond ou à flotter en surface). Pas besoin de les faucher au pied sous l'eau mais plutôt au niveau de l'eau actuel (facilite l'intervention), l'important étant d'assurer leur ennoiment complet et d'exporter le plus de masse végétale possible.

2 - mise en eau de l'étang le plus tôt possible en s'autorisant l'alimentation ponctuelle par le ruisseau (en vérifiant au préalable la qualité de l'eau Teneurs Nitrates (Languettes Nitrates QUANTOFIX Ref 913 13 : notre fournisseur est NACHERY-NAGEL au 03.88.68.22.68 site www.mn-net.com)
Il faut que l'eau retrouve son niveau de plein bord afin d'envoyer les Typha avant la saison végétative prochaine.

Actions

Journée nettoyage étang amont : faite le 29 octobre 2011

Responsable G .N . JY VISONNEAU

Participation: GN bénévoles, Mairie (évacuation des typhas)

Remise en eau du plan d'eau avec ruisseau (en fonction météo)


Analyse : mairie

Ouverture : JY VISONNEAU

Gaule Nantaise
A.YARDIN



Fédération Pêche 44
V. MOUREN



Nantes, le 15 novembre 2011



ETANG AMONT: nettoyage par les bénévoles GN le 29 octobre 2011



ETANG AVAL : situation au 29 octobre 2011

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

66, Boulevard Jean XXIII-44100 NANTES Por. 06 80 27 91 71

E-mail : gaule.nantaise@wanadoo.fr
N°SIRET 419984372 000 21

Site internet : www.lagaulenantaise.fr
C.C.P. n° 197 78G Nantes